

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 23 février 2024**

**Délibération N° : 20240223-08**

**OBJET : Liste des dépenses d'investissement à exécuter avant le vote du budget 2024 – Ouverture de crédit**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 16/02/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Dominique LEPAS – Nicolas TENOUX – Florent BUES - Joël GAUCHE – Pauline ROUX – Alexandre RENIE – Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX –

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 2

Chrystelle a donné pouvoir à Nicolas Tenoux -  
Philippe Ribot a donné pouvoir à Nicolas Crunchant -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène Farouze -

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de mandater de nouvelles dépenses d'investissement qui n'étaient pas prévues en restes à réaliser du budget 2023, et ce, avant le vote du budget de l'exercice 2024 pour l'ensemble des budgets. Le montant de ces nouvelles dépenses d'investissement ne doit pas être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses prévues portent sur les opérations suivantes :

Budget général :

Opération 93 – Matériel informatique – **Compte 21783** : 1 257.16 € TTC (ADS TECHNIC)

Opération 1403- Biens mobiliers/Gros outillage – Compte 2158 : 1 012.00 € TTC (ANDRETY)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**AUTORISE** le Maire à mandater les dépenses ci-dessus énoncées,

**DIT que les crédits** correspondants seront ouverts au budget primitif 2024 du budget général de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*